



Commission des Compétitions

Procès-verbal n° 06 du 19 Septembre 2023 - Saison 2023/2024

Le présent PV sera publié sur le site Internet du District

Président de séance : M Aurélien PRIEUR

Présents : Mrs Jean Paul ANDRE, Michel BECARD, Jean Philippe HASS, Gérard JARRY, Patrick VEBER

Assistent : Mr Jean-Pierre LEFEBVRE (Directeur administratif du district Aube Football) et en deuxième partie de réunion, par visio interposée, M Rodolphe VIGREUX, Secrétaire Général

Excusé : Samuel GUINOT

La commission tient à rappeler qu'elle est composée de bénévoles affiliés pour la majorité à des Clubs. Pour des raisons d'équité et d'indépendance, les membres adhérents à un Club ne participent pas aux décisions de la Commission lorsque leur club de rattachement est concerné directement ou indirectement par une décision.

Journée du 09 et 10 Septembre 2023

L'ensemble des matchs reportés en raison des vendanges dans le cadre de la « procédure Vendanges » du District Aube Football, sont visibles en annexe 1 du présent Procès-Verbal.

Championnat U16 D1 Poule Unique

26628618 – ENT.S DES MUNICIPAUX c/ ROMILLY CHAMPAGNE FOOTBALL CLUB (RCFC)

Forfait déclaré par courriel en date du 08 Septembre 2023 à 22h13 de l'équipe RCFC.

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de RCFC pour en attribuer le gain à l'équipe de ENT.S DES MUNICIPAUX et enregistre le résultat suivant : ENT.S DES MUNICIPAUX : 3 buts (3 pts) c/ RCFC : 0 but (-1 pt)

PORTE au débit du compte de RCFC pour 2ème FORFAIT : 15.00 €

Championnat U16 D2 Poule A

26675020 – ENT. USVD c/ FC BREVIANDES

Non utilisation de la F.M.I.

La commission,

- Après avoir consulté les utilisateurs Footclubs pouvant utiliser la FMI
- Après avoir consulté les logs du match sur les outils à sa disposition
- Après avoir consulté le constat d'échec FMI

Décide dès lors de classer le dossier, la non-utilisation de la FMI résultant d'une difficulté liée à un énième problème de la FMI.

Championnat U16 D2 Poule B

26657236 – ACADEMY FC 3 c/ ROMILLY CHAMPAGNE FOOTBALL CLUB 2 (RCFC 2)

Forfait déclaré par courriel en date du 06 Septembre 2023 à 7h32 de l'équipe RCFC 2.

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de RCFC 2 pour en attribuer le gain à l'équipe de ACADEMY FC 3 et enregistre le résultat suivant : ACADEMY FC 3 : 3 buts (3 pts) c/ RCFC 2 : 0 but (-1 pt)

PORTE au débit du compte de RCFC 2 pour 1er FORFAIT : 11.50 €

26658812 – STE SAVINE F c/ ETOILE CHAPELAINE

Forfait déclaré par courriel en date du 08 Septembre 2023 à 18h57 de l'équipe STE SAVINE F.

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de STE SAVINE F pour en attribuer le gain à l'équipe de ETOILE CHAPELAINE et enregistre le résultat suivant : ETOILE CHAPELAINE : 3 buts (3 pts) c/ STE SAVINE F : 0 but (-1 pt)

PORTE au débit du compte de STE SAVINE F pour 1er FORFAIT : 11.50 €

26674168 – ASPSM c/ ESSOR S.C. DU MELDA 2

Forfait déclaré par courriel en date du 08 Septembre 2023 à 16h40 de l'équipe ESSOR S.C. DU MELDA 2.

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de ESSOR S.C. DU MELDA pour en attribuer le gain à l'équipe de ASPSM et enregistre le résultat suivant : ASPSM : 3 buts (3 pts) c/ ESSOR S.C. DU MELDA : 0 but (-1 pt)

PORTE au débit du compte de ESSOR S.C. DU MELDA pour 1er FORFAIT : 11.50 €

Championnat U14 D1 Poule Unique

26395059 – VAUDOISE JS c/ J.S. ST JULIEN

Forfait déclaré par courriel en date du 07 Septembre 2023 à 07h46 de l'équipe J.S. ST JULIEN.

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de J.S. ST JULIEN pour en attribuer le gain à l'équipe de VAUDOISE JS et enregistre le résultat suivant : VAUDOISE JS : 3 buts (3 pts) c/ J.S. ST JULIEN : 0 but (-1 pt)

PORTE au débit du compte de J.S. ST JULIEN pour 1er FORFAIT : 11.50 €

La commission prend connaissance du courriel reçu de la part de Mr VOGEL, Président de la J.S. ST JULIEN, demandant de réexaminer la demande de forfait visant à la considérer comme une « demande de report au motif des vendanges ».

La commission rappelle que la procédure est en ligne depuis le lundi 04 septembre.

La commission décide de refuser la demande au motif que l'information du forfait a été transmise au club adverse et que la procédure était déjà disponible sur le site du District lors de la déclaration dudit forfait. En marge, la commission souligne que le « report pour cause de vendanges » ne doit pas être dévoyé au sens éthique sportive même si elle ne dispose d'aucune prérogative légale pour juger du bien-fondé de ladite demande.

26395063 – ST MEZIERY FC c/ ROMILLY CHAMPAGNE FOOTBALL CLUB

Non utilisation de la F.M.I du club recevant et visiteur.

La commission,

Après étude

- Après avoir consulté les utilisateurs Footclubs pouvant utiliser la FMI présent sur la feuille de match
- Ayant pu consulter les logs du match
- Des compositions des clubs transmises correctement

Décide dès lors de classer le dossier, la non-utilisation de la FMI résultant d'une difficulté liée à un énième problème de la FMI.

La commission décide toutefois d'infliger une amende de 5 euros (5,00 €) à l'arbitre ainsi qu'aux deux clubs en présence pour score erroné inscrit sur la feuille de match.

Championnat U14 D2 Poule Unique

26676923 – F.C. VALLANT FONTAINE c/ STE SAVINE F

Forfait déclaré par courriel en date du 09 Septembre 2023 à 09h34 de l'équipe STE SAVINE F.

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de STE SAVINE F pour en attribuer le gain à l'équipe de ENT VAL DE SEINE et enregistre le résultat suivant : ENT VAL DE SEINE : 3 buts (3 pts) c/ STE SAVINE F : 0 but (-1 pt)

PORTE au débit du compte de STE SAVINE F pour 1er FORFAIT : 11.50 €

26676926 – ET CHAPELAINE c/ AGT

Forfait déclaré par courriel en date du 09 Septembre 2023 à 13h52 de l'équipe ET CHAPELAINE.

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de ET CHAPELAINE pour en attribuer le gain à l'équipe de AGT et enregistre le résultat suivant : AGT : 3 buts (3 pts) c/ ET CHAPELAINE : 0 but (-1 pt)

PORTE au débit du compte de ET CHAPELAINE pour 1er FORFAIT : 11.50 €

Journée du 16 et 17 Septembre 2023

L'ensemble des matchs reportés en raison des vendanges dans le cadre de la « procédure Vendanges » du District Aube Football, sont visibles en annexe 2 du présent Procès-Verbal.

Championnat U18 D1 Poule Unique

26319421 –RCSC c/ JS VAUDOISE

En raison de la qualification au 2^{ème} Tour de la Coupe GAMBARDELLA de la JS VAUDOISE,

La commission,

Décide de reporter le match le mercredi 1er novembre 2023 à 15h00

La Commission présente par ailleurs ses excuses au RCSC pour l'absence d'informations quant au report lié à la qualification de la JS VAUDOISE en coupe GAMBARDELLA

Championnat U18 D2 Poule Unique

26656340 –NORD EST AUBOIS c/ ETOILE CHAPELAINE

Match arrêté à la 20ème Minute pour un nombre de joueurs inférieur à celui édicté par les lois du jeu

La commission,

- Après avoir consulté la feuille de match
- Après avoir consulté le rapport de l'arbitre Officiel désigné

La commission,

- **DONNE match perdu par pénalité** à l'équipe de ET CHAPELAINE pour en attribuer le gain à l'équipe de NORD EST AUBOIS, confirme le résultat obtenu sur le terrain et enregistre le résultat suivant : NORD EST AUBOIS : 4 buts (3 pts) c/ ET CHAPELAINE : 0 but (-1pts)

- **TRANSMET** le match à la commission de discipline pour les incidents survenus après la fin du match.

Championnat U16 D2 Poule B

26658813 – ROMILLY CHAMP FOOTBALL CLUB 2 (RCFC 2) c/ STE SAVINE F

Forfait déclaré par courriel en date du 15 Septembre 2023 à 16h02 de l'équipe STE SAVINE F.

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de STE SAVINE F pour en attribuer le gain à l'équipe de RCFC 2 et enregistre le résultat suivant : RCFC 2 : 3 buts (3 pts) c/ STE SAVINE F : 0 but (-1 pt)

PORTE au débit du compte de STE SAVINE F pour 2ème FORFAIT : 15,00 €

Championnat U14 D1 Poule Unique

26395063 – J.S. ST JULIEN FC c/ ROMILLY CHAMPAGNE FOOTBALL CLUB

Non utilisation de la F.M.I du club recevant.

La commission,

Après étude

- Ayant pu consulter les logs du match via FOOT2000
- La composition de la JS ST JULIEN n'ayant pas été transmise

Décide en conséquence

- De sanctionner le club de la JS ST JULIEN, pour 1ère Non-utilisation de la FMI, d'une amende de 100,00€ (tarifs applicables du District Aube Football), conformément à l'article 139bis des RG FFF du Règlement F.M.I et de l'article 24 des RP LGEF.

Championnat U14 D2 Poule Unique

26676927 – ERVY FC c/ AGT

Forfait déclaré par courriel en date du 14 Septembre 2023 à 14h42 de l'équipe AGT.

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de AGT pour en attribuer le gain à l'équipe de ERVY FC et enregistre le résultat suivant : ERVY FC : 3 buts (3 pts) c/ AGT : 0 but (-1 pt)

PORTE au débit du compte de AGT pour 1er FORFAIT : 11,50 €

26676929 – ENT VAL DE SEINE-MELDA-ASOFA c/ ET CHAPELAINE

Forfait déclaré par courriel en date du 16 Septembre 2023 à 14h24 de l'équipe ET CHAPELAINE.

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de ET CHAPELAINE pour en attribuer le gain à l'équipe de ENT VAL DE SEINE-MELDA-ASOFA et enregistre le résultat suivant : ENT VAL DE SEINE-MELDA-ASOFA: 3 buts (3 pts) c/ ET CHAPELAINE : 0 but (-1 pt)

PORTE au débit du compte de ET CHAPELAINE pour 2ème FORFAIT : 15,00 €

Consécutivement à une demande de M MAHOT Pascal, Secrétaire du FC VALLANT LES GRES, Club support de l'ENTENTE VAL DE SEINE et ce suite au forfait tardif de l'ET.CHAPELAINE,

La commission porte au débit de l'ETOILE CHAPELAINE un montant de 30,00 € concernant les frais d'organisation (Indemnité forfaitaire d'organisation) et crédite le compte du FC VALLANT LES GRES de cette somme.

La commission, par ailleurs, incite fermement le Club de l'Etoile Chapelaine à bien vouloir anticiper toute déclaration de forfait.

Championnat D3 Poule B

26537297 – FC ESSOYES 2 c/ AS CHARTREUX 3 du 17/09/2023

Forfait déclaré par courriel en date du 16 septembre à 14h01 de l'équipe FC ESSOYES 2.

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de FC ESSOYES 2 pour en attribuer le gain à l'équipe de AS CHARTREUX 3 et enregistre le résultat suivant : AS CHARTREUX 3 : 3 buts (3 pts) c/ FC ESSOYES 2 : 0 but (-1 pt)

PORTE au débit du compte de FC ESSOYES pour 1er FORFAIT : 23,00 €

Journée du 27 Août 2023

Championnat D3 Poule A

26537297 – ET. CHAPELAINE 2 c/ BUCEY FC du 27/08/2023

La commission,

- Après avoir consulté le mail d'information transmis par l'ET.CHAPELAINE à la demande de la commission

- Après avoir consulté le mail de M le Président du FC BUCEY

- Constate que l'équipe de l'ET. CHAPELAINE s'est présentée avec un nombre de joueurs inférieur à 8

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de ET. CHAPELAINE 2 pour en attribuer le gain à l'équipe de BUCEY FC et enregistre le résultat suivant : BUCEY FC : 3 buts (3 pts) c/ ET. CHAPELAINE 2 : 0 but (-1 pt)

PORTE au débit du compte de ET. CHAPELAINE 2 pour 1er FORFAIT : 23,00 €

VISIBILITE DE LA RENCONTRE ESTAC – ASSE (Ligue 2 BKT)

En raison de la programmation du match ESTAC-ASSE en Ligue 2 BKT le samedi 30 septembre à 15 h 00 au Stade de l'Aube et sur la base des modalités prévues à l'article 18.2 RP DAF,

La commission,

Décide de reporter l'ensemble des matchs de :

- U18 - D1 et D2 au samedi 28 Octobre 2023
- U16 et U14 - D1 et D2 au samedi 14 octobre 2023

Cette décision est d'autant plus motivée par le fait que le Conseil Départemental de l'Aube offrira une nouvelle fois de nombreuses places à toutes les familles du football auboisi (Pratiquant.e.s et Dirigeant.e.s, Arbitres, Educateurs...) pour soutenir les bleus et blancs.

La commission rappelle toutefois que les clubs bénéficient de la faculté de maintenir le match à la date initialement prévue, avec accord du club adverse.

Enfin, après avoir consulté le calendrier des mois d'octobre à décembre 2023 de l'ESTAC, la commission, pour retenir ces dates, a jugé que les télévisions ne devraient plus programmer à cette heure, samedi 15 heures, une nouvelle rencontre professionnelle au Stade de l'Aube.

Convocation de M Christopher TRANSLER transmise le 11/09/2023 par NOTIFOOT

La commission, constate l'absence de M Christopher TRANSLER, licence 2038610606, es qualité de Président du Sainte Savine Football, dûment convoqué à 19h00 par Notifoot, mail délivré mais non ouvert

Dès lors, après avoir patienté jusqu'à 20h00

Décide, de porter au débit de M Christopher TRANSLER la somme de 100,00€ au motif « absence non excusée à une convocation officielle ».

Appel

Les décisions de la Commission Sportive peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'appel compétente (District) dans un délai de 7 (SEPT) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fff.fr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2).

Prochaine réunion : Mardi 10 octobre 2023 ou sur convocation

Le Président de séance
M Aurélien PRIEUR

Le secrétaire Administratif
M Gérard JARRY

Annexe 1 Report Vendanges

Journée du 09 et 10 septembre 2023

N° Match	Club Demandeur	Club adverse	Date/ Heure de la demande	Date initiale du match	Date du report
Championnat U18 D1					
26381069	BAR-ESSEYES-RICEYS	AGT	04/09/2023 09h39	09/09/2023	04/11/2023
26319415	JS VAUDOISE	JS ST JULIEN	07/09/2023 22h18	09/09/2023	04/11/2023
Championnat U18 D2					
26656338	ASOFA	ET CHAPELAINE	07/09/2023 16h28	09/09/2023	07/10/2023
26656304	STE SAVINE	NORD EST AUBOIS	07/09/2023 6H25	09/09/2023	04/11/2023
Championnat U16 D2 Poule A					
26675019	ET LUSIGNY	AS CHARTREUX	08/09/2023 10h47	09/09/2023	04/11/2023
26674047	JS VAUDOISE	ACADEMY FC	07/09/2023 16h49	09/09/2023	23/09/2023
Championnat U16 D2 Poule B					
26674169	TRAINEL FC	AGT	08/09/2023 10h10	09/09/2023	04/11/2023
Championnat U14 D1					
26395060	ET LUSIGNY	ENT.S DES MUNICIPAUX	08/09/2023 10h47	09/09/2023	04/11/2023
Championnat U14 D2					
26676924	ASLO	NORD EST AUBOIS	04/09/2023 15h37	09/09/2023	28/10/2023
Championnat Départemental D1					
26191216	RCSC	JS ST JULIEN	04/09/2023 08h33	10/09/2023	08/10/2023
26191217	TORVILLIERS AC	FC MORGENDOIS	08/09/2023 09h11	10/09/2023	01/10/2023
26191218	NOGENT PORT	FC TRAINEL	05/09/2023 17h48	10/09/2023	08/10/2023
26191219	ENT USVD	FC ESSOYES	05/09/2023 19h02	10/09/2023	01/10/2023

Championnat Départemental D2 Poule A					
26545976	PORT CHARTREUX	ST AUBINOISE	05/09/2023 20h27	10/09/2023	01/10/2023
26545977	ST MEZIERY	FC ERVY	06/09/2023 22h14	10/09/2023	01/11/2023
26545979	ST GERMAIN	ET CHAPELAINE	06/09/2023 11h37	10/09/2023	01/10/2023
26545980	ROSIERES OM	FC CHESTERFIELD	07/09/2023 14h16	10/09/2023	01/11/2023
Championnat Départementale D2 Poule B					
26547730	FC BREVIANDES	CRENEY FC	07/09/2023 18h30	10/09/2023	01/10/2023
26545980	JS VAUDOISE	SC SAVIERES	04/09/2023 13h40	10/09/2023	01/11/2023
26547732	ET LUSIGNY	ASPSM	08/09/2023 10h47	10/09/2023	01/10/2023
26547733	FOY BARSEQUANAI S	AS TERTRES	04/09/2023 09h02	10/09/2023	01/11/2023
26547734	BAR SUR AUBE FC	O CHAPELAIN	04/09/2023 07h22	10/09/2023	01/11/2023
Championnat Départemental 3 Poule A					
26496173	TORVILLIERS AC	VALLANT FONTAINE	08/09/2023 09h11	10/09/2023	17/09/2023
26496174	ESNA	FC NOGENTAIS	07/09/2023 23h04	10/09/2023	17/09/2023
Championnat Départemental 3 Poule B					
26520805	AS TERTRES	UFC AUBE	06/09/2023 20h51	10/09/2023	01/11/2023
26520808	ENT USVD	ENT DES MUNICIPAUX	05/09/2023 08h30	10/09/2023	10/12/2023
26520810	NORD EST AUBOIS	BAROVILLE	08/09/2023 10h29	10/09/2023	01/11/2023
26537297	FC ESSOYES	AS CHARTREUX	07/09/2023 17h07	10/09/2023	17/09/2023
26537298	RICEYS SPORT	CHAOURCE	04/09/2023 07H55	10/09/2023	01/11/2023

Annexe 2 Report Vendanges

Journée du 16 et 17 septembre 2023

N° Match	Club Demandeur	Club adverse	Date/ Heure de la demande	Date initiale du match	Date du report
Championnat U18 D1					
26319420	AGT	JS ST JULIEN	14/09/2023 22H07	16/09/2023	01/11/2023
26381070	FC MORGENDOIS	BAR-ESSEYES-RICEYS	14/09/2023 08H44	16/09/2023	01/11/2023
Championnat U18 D2					
26656339	STE SAVINE	FC NOGENTAIS	15/09/2023 06H12	16/09/2023	01/11/2023
Championnat U16 D2 Poule A					
26675022	BAR-ESSEYES-RICEYS	ENT USVD	12/09/2023 10H41	16/09/2023	04/11/2023
Championnat U16 D2 Poule B					
26657237	TRAINEL FC	ACADEMY FC	15/09/2023 10H37	16/09/2023	01/11/2023
Championnat U14 D2					
26676930	STE SAVINE	ASLO	15/09/2023 06H32	16/09/2023	04/11/2023
Championnat Départemental D3 Poule B					
26520805	BAR SUR AUBE VAR-N	AS TERTRES	12/09/2023 14H32	17/09/2023	10/12/2023
26520808	ENT.S DES MUNICIPAUX	ENT USVD	13/09/2023 14H03	17/09/2023	10/12/2023
Coupe de l'AUBE 1^{er} Tour					
26481722	SPORTING FC	MELDA - STE SAVINE	11/09/2023 12H04	17/09/2023	08/10/2023
26481724	RC AUBE	ET CHAPELAINE	12/09/2023 14H55	17/09/2023	08/10/2023
26481727	ERVY FC	CHAOURCE	12/09/2023 13H25	17/09/2023	10/12/2023
26481730	BAROVILLE	SC SAVIERES	14/09/2023 17H30	17/09/2023	10/12/2023
26481728	NORD EST AUBOIS	FC MORGENDOIS	14/09/2023 17H40	17/09/2023	01/11/2023